

DÉLIBÉRATION 2021 – 20
SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Objet : Adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) pour l'année 2022

Le vingt-trois novembre deux mille vingt-et-un, le comité syndical du Syndicat mixte ouvert Nord-Pas de Calais Numérique s'est réuni à Arras, dans les locaux du Conseil départemental du Pas-de-Calais, sur convocation en date du dix-sept novembre deux mille vingt-et-un, sous la présidence de M. Christophe COULON.

Collectivité	Membre	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
Conseil régional des Hauts de France	Mme Valérie BIEGALSKI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Emilie BOMMART	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Christophe COULON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Arnaud DECAGNY	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Luc FOUTRY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Alban HEUSELE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Yvan HUTCHINSON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Frédéric LETURQUE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. Christophe COULON
	M. Jean-Michel MICHALAK	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Benoît TIRMARCHE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Département du Nord	M. Grégory BARTHOLOMEUS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Luc MONNET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Marie-Hélène QUATREBOEUF	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Nicolas SIEGLER	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Mme Anne VANPEENE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Département du Pas-de-Calais	M. Claude BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Jean-Claude DISSAUX	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY
	Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Véronique THIEBAUT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Mme Sophie WAROT-LEMAIRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Collège ENT	M. André FIGOUREUX	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. Jean-Louis DAUCHY
	M. Jean-Louis DAUCHY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		11	0	11	3

Le quorum, qui s'apprécie en période d'urgence sanitaire aux deux tiers des membres, étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant

- Que la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), qui regroupe plus de 500 collectivités locales qui organisent les services publics d'énergie, d'eau, d'environnement et de communication électronique
- Qu'elle fait valoir, aux niveaux national et européen, le point de vue de ses adhérents auprès des pouvoirs publics et des entreprises concessionnaires,
- Qu'elle agit notamment en faveur de l'évolution du cadre institutionnel dans lequel s'inscrivent ces services publics, afin que celui-ci tienne compte des réalités du terrain,
- Qu'elle met en place diverses instances de concertation et d'échanges (congrès triennal, assemblée générale, journées d'études, commissions spécialisées, stages de formation...), constituant autant d'occasions pour les adhérents de mettre en commun leurs idées et leurs expériences et de porter leurs idées au plus haut niveau,
- Qu'elle édite également des ouvrages de référence destinés à un large public ou des lettres d'informations périodiques à l'intention de ses adhérents.

Considérant que l'adhésion du Syndicat Mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique à la FNCCR aurait pour intérêt :

- D'apporter à l'association l'expertise locale sur les communications électroniques pour le territoire du Nord – Pas de Calais,
- De participer de manière effective aux travaux de la FNCCR, et notamment ceux du consortium du projet de plateforme IoT/data
- De permettre à notre collectivité d'y jouer un rôle actif et d'influencer les évolutions nationales en se regroupant avec les autres collectivités,
- D'avoir une vue du contexte global des communications électroniques.

**Après avoir entendu le rapporteur,
Sur proposition du Président,**

DECIDE

- D'adhérer à la FNCCR moyennant une cotisation annuelle d'un montant de 4 900 € pour l'année 2022.
- D'imputer les dépenses sur le Chapitre 011.

AUTORISE

Monsieur le Président :

- à signer l'adhésion à la FNCCR et à engager toutes les procédures nécessaires,
- à désigner un représentant de Nord – Pas-de-Calais Numérique pour participer aux instances dirigeantes de la FNCCR,
- à verser à la FNCCR le montant de la cotisation 2022 correspondante.

Adopté par :

- Voix pour : 14
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Suffrages exprimés : 14

Envoyé en préfecture le 24/11/2021

Reçu en préfecture le 24/11/2021

Affiché le

SLOW

ID : 059-200039386-20211123-2021_20-DE

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte,

M. Christophe COULON

